

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS



Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

RÉUNION DU 25/01/2022

Président : M. MATILI

Présent(s) : MM. BAULAY - SUZAN

Article 18. - **Délégués Officiels.**

Conformément à l'article 19, alinéa 3, 4, 5 et 6 du R.S.G. du District des Hauts-de-Seine.

À partir des 1/4 de finale des délégués sont obligatoirement désignés et les frais sont à la charge du club visiteur

Journée 29 & 30 JANVIER 2022

Date	Categorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
29/1/22	SENIORS	D4	23430780	VANVES STADE 2	VOLTAIRE CHATENAY 2	2 CLUBS
29/1/22	SENIORS	COUPE	24325436	SEVRES FC 1	RACING CFF 2	2 CLUBS
30/1/22	SENIORS	COUPE	24325442	CHATILLONNAIS SCM 1	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS
30/1/22	SENIORS	COUPE	24325441	PLESSIS ROBINSON FC2	VANVES STADE 1	2 CLUBS
30/1/22	U 18	D3	23432151	VOLTAIRE CHATENAY 1	GENNEVILLIERS CSM 2	2 CLUBS
30/1/22	U 18	COUPE	24325641	SURESNES JS 1	VANVES STADE 1	2 CLUBS
30/1/22	U 18	COUPE	24325637	PLESSIS ROBINSON FC1	PUTEAUX CSM 1	2 CLUBS
30/1/22	U 18	COUPE	24325638	RUEILMALMAISON FC 2	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS
30/1/22	U 18	COUPE	24325642	NEUILLY OLOYMPIQUE 1	CLICHY S/SEINE US 1	2 CLUBS
30/1/22	U 18	COUPE	24325635	NANTERRE ES 2	MEUDON AS 3	2 CLUBS
30/1/22	U 16	COUPE	24325855	MALAKOFF USM 1	GENNEVILLIERS CSM 1	2 CLUBS
29/1/22	U 14	COUPE	24307826	MONTRouGE FC 3	BOULOGNE BIL AC 4	2 CLUBS
29/1/22	U 14	COUPE	24307843	ST CLOUD FC 1	VANVES STADE 1	2 CLUBS
29/1/22	U 14	COUPE	24325892	STADE Français 1	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS

Journée du 27 & 30 JANVIER 2022

Date	Categorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
27/1/22	SENIORS	FUTSAL	24079647	BOULOGNE BILL AC1	GENNEVILLIERS SOCCER1	2 CLUBS
27/1/22	SENIORS	FUTSAL	24079649	CHATILLON FOOT SALLE 1	TRAIT D'UNION FC 1	2 CLUBS
29/1/22	SENIORS	FUTSAL	24079644	NEUILLY FC 2	HOMENMEN France 1	2 CLUBS
29/1/22	SENIORS	FUTSAL	24079609	ISSY LES MX FC 2	CHATILLON FOOT SALLE 1	2 CLUBS
30/1/22	SENIORS	FUTSAL	24079645	JABC 1	SCEAUX FC 1	2 CLUBS
30/1/22	SENIORS	FUTSAL	24079646	SEVRES FUTSAL	FC ASNIERES FUTSAL 1	2 CLUBS